



Conseil national  
de l'information statistique

## Avis général adopté lors de l'assemblée plénière du 21 janvier 2015

### Préambule

Le projet d'avis général a pour objet de **compléter l'ensemble des projets d'avis émis par les différentes commissions thématiques** du Cnis. **Il met en exergue les attentes considérées comme majeures par le Conseil** - ces attentes pouvant concerner des domaines transversaux ou thématiques.

S'inscrivant dans le cadre du moyen terme 2014 - 2018, **ce projet d'avis général actualise les orientations du moyen terme**, en tenant compte de l'actualité de l'année 2014.

Le Conseil est attaché à **une statistique publique indépendante qui a les moyens d'alimenter le débat public**. Il affirme sa volonté de contribuer à l'accroissement de l'efficacité de la statistique publique en renforçant le dialogue entre tous ses producteurs et ses utilisateurs.

## **Avis n° 1 - Faciliter l'accès aux données**

*Référence : avis n° 1 et n° 8 de l'avis général de moyen terme*

Le Conseil poursuivra son engagement pour faciliter l'accès aux données selon des modalités adaptées aux différents publics dans les domaines où celui-ci présente des difficultés. Il s'est impliqué dans l'accès des chercheurs aux données fiscales ; il s'implique aujourd'hui dans l'accès aux données du secteur financier ; il se tiendra informé des progrès faits à l'occasion du projet de loi santé sur l'accès aux données de santé.

Il s'intéresse également à la possibilité de recourir, pour le compte de la statistique publique, à des données privées.

Dans tous les cas, il convient de prendre en compte les exigences de confidentialité et de respect des secrets protégés par la loi.

Lorsqu'il y a publication des données, deux voies apparaissent fréquemment prometteuses :

- a) accompagner l'utilisation des données mises à disposition, d'une part, en joignant aux données des documents de synthèse précisant leur domaine de pertinence et, d'autre part, en développant les informations sur leur qualité et plus généralement leurs principales caractéristiques ;
- b) permettre la réutilisation des données en les mettant à disposition dans des formats intégrables à d'autres bases de données et, par ailleurs, rendre visibles sur les sites de diffusion les procédures à suivre par les publics bénéficiant d'accès particuliers.

Le Conseil suivra régulièrement l'évolution des actions de la statistique publique dans ce domaine.

## **Avis n° 2 - Éclairer les comparaisons internationales**

*Référence : avis n° 4 de l'avis général de moyen terme*

Le Conseil constate que les comparaisons internationales, notamment européennes alimentent de plus en plus le débat public et sont utilisées pour évaluer les politiques publiques mises en œuvre et proposer des alternatives.

Dans ce contexte et en prolongement de l'avis n° 4 de l'avis général de moyen terme demandant une mise en perspective internationale des statistiques françaises, le Conseil souhaite la poursuite de la diffusion de comparaisons internationales, mais insiste pour que - au-delà de la mise à disposition des données - la statistique publique s'attache, dans les domaines estimés prioritaires, à analyser et expliquer les écarts constatés entre la France et les autres pays.

Plus précisément, il s'agira d'analyser les écarts sur les sujets majeurs du débat économique et social, en distinguant ce qui relève de différences de systèmes sociaux ou fiscaux, de nomenclature ou de champ et ce qui traduit des écarts de performances.

## **Avis n° 3 - Développer le rôle de la statistique publique dans l'éducation du citoyen**

*Référence : avis n° 1 de l'avis général de moyen terme*

Parce qu'il importe que les données de la statistique publique soient utilisées de manière pertinente, le Conseil estime souhaitable que leurs utilisateurs soient accompagnés le mieux possible et agira, pour sa part, en ce sens. Cette préoccupation rejoint les questions de formation et de pédagogie. Le Conseil recommande :

- a) de poursuivre la réflexion sur le rôle de la statistique publique dans l'éducation du citoyen et d'identifier notamment des relais et des lieux de diffusion de la connaissance ;
- b) de mieux faire connaître les outils pédagogiques déjà développés et mis à disposition comme les vidéos, les dossiers et les communiqués de presse qui donnent une vision synthétique sur un sujet donné ;
- c) de suggérer, le cas échéant, des compléments dans les outils pédagogiques, diffusés notamment sur les sites Internet.

#### **Avis n° 4 - Participer à l'harmonisation des travaux sur les indicateurs complétant la mesure du PIB**

*Référence : avis n° 30 de l'avis général de moyen terme*

Dans le prolongement de l'avis n° 30 de moyen terme, le Conseil souligne qu'il attache une grande importance à la diffusion annuelle d'un nombre limité d'indicateurs complétant l'information fournie par le PIB et permettant de mesurer la soutenabilité de la croissance à partir des indicateurs pertinents existant en matière de développement durable et de transition écologique.

Le Cnis contribuera à la réflexion et aux efforts entrepris pour y parvenir.

#### **Avis n° 5 - Améliorer la connaissance de la dépense territoriale**

*Référence : avis n° 36 de l'avis général de moyen terme*

Le Conseil souhaite que les avancées sur la mesure du poids de l'action publique en termes de dépenses dans les territoires se poursuivent, en raison notamment de l'importance des enjeux en termes de démocratie et de gestion des finances publiques. Il demande que le groupe de travail piloté par la DGFIP et qui associe l'Insee et le secrétariat général du Cnis soit relancé. Ce groupe devrait s'attacher à mesurer la dépense publique aux différents niveaux de l'organisation décentralisée du territoire. Il veillera à intégrer les DOM dans les dépenses de l'État.

Le Conseil insiste sur l'importance de maintenir la saisie des variables de localisation dans les systèmes d'information.

Il s'impliquera pour une meilleure connaissance des dépenses des collectivités locales qui est aujourd'hui insuffisante.